

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MOSELLEVILLE DE  
HAYANGE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2019 A 10H00**

établi conformément aux dispositions  
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales

**Conseillers :**

En fonction : 33  
Présents : 21  
Procurations : 05  
Excusés : 07

L'an deux mille dix-neuf, le samedi vingt-huit septembre à dix heures , le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de :  
Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme DEISS, M. DEWALD, Mme HOUDIN, M. FRANCIONI, M. HOFF,  
Mme HENAULT, M. CENTOMO, Adjoint au Maire,  
M. HEIDMANN, Mme COLLOT, M. GRÜN, Mme PAUTE, Mme WYBAILLIE, Conseillers  
Municipaux délégués,  
Mme M. PICCHIA, Mme WANDERS, Mme WEBER, M. HELF, M. HAUCK, M. DAVID,  
M. MARICHY, M. LEYDER, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT ABSENTS :**

M. LANGLOIS, Adjoint, a donné procuration à Mme COLLOT,  
Mme PARREZ, Adjointe, a donné procuration à Mme WANDERS,  
Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, excusée,  
Mme SPRINGMANN, Conseillère Municipale, excusée,  
M. BOURGOIS, Conseiller Municipal, excusé  
M. HAINY, Conseiller Municipal, excusé  
Mme PUTZ, Conseillère Municipal, a donné procuration à M. FRANCIONI  
M. FRIEDMANN, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur le Maire,  
M. HOTTIER, Conseiller Municipal, excusé,  
Mme TAKACS, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. HELF  
Mme PELLENZ, Conseillère Municipale, excusée,  
Mme IORIO, Conseillère Municipale, excusée.

**ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121.15 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

Mme BEHR-RODRIGUEZ, DGS  
Mme MELLINGER, Directrice CCAS  
Mme GUEDRA, Service juridique,  
Mme TEDESCO, Service communication  
M. GAUTHIER, Attaché,

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire  
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h.  
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)

[www.ville-hayange.fr](http://www.ville-hayange.fr)

## Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

1 ⇨ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

2 ⇨ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 24 août 2019 ;

3 ⇨ à l'unanimité, adopte l'avenant à la garantie d'emprunt accordée à la société Groupe 3F Action Logement pour les 14 logements sociaux à Hayange ;

4 ⇨ à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au budget 2019

Chapitre voté	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes	Service/objet
	<b>Fonctionnement</b>				
011	6067	Fournitures scolaires	- 3 500 €		Financement vidéo projecteur investissement
011	60628	Autres fournitures	5 500 €		produits de déneigement
011	611	Contrat de prestations de service	- 10 300 €		erreur de section d'imputation mode SAAS Arpège abonnement plateforme document unique -10 300 €
011	615221	Entretien des bâtiments	53 900 €		Financement régul charges locatives+ travaux cloture MAM
012	64118	Autres Indemnités	41 000 €		ajustement crédits heures supplémentaires et remplacement départ retraite
014	7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants	5 000 €		dégrèvement accordé par les services fiscaux
65	65888	Autres chages de gestion courante	35 000 €		régularisation charges locatives Immeuble rue de la Marne
67	6718	Autres charges exceptionnelles	- 10 000 €		Financement régul charges locatives
023	023	Virement à la section d'investissement	143 900 €		
73	7368	Taxe locale sur la publicité extérieure		7 400 €	amélioration recouvrement TLPE
74	7485	Dotations pour les titres sécurisés		7 100 €	nouvelle dotation en fonction du nombre de titres
75	752	Revenus des immeubles		139 000 €	régularisation écritures comptables (antérieures à 2004) erreur section d'imputation
77	7718	Indemnité de sinistres		107 000 €	Remboursement clôture MAM + autres
		<b>Total fonctionnement</b>	<b>260 500 €</b>	<b>260 500 €</b>	
	<b>Investissement</b>				
16	1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	139 000 €		régularisation écritures comptables (antérieures à 2004) erreur section d'imputation
20	2051	Concessions, droits similaires	10 300 €		erreur de section d'imputation mode SAAS Arpège abonnement plateforme document unique
041	2112	Terrains de voirie	100 €		échange terrains BRITISH STEEL
041	2113	Terrains autres que voirie	8 800 €		échange terrains BRITISH STEEL
21	21534	Réseaux d'électrification	- 11 000 €		économie sur marché armoires EP
21	2183	Matériels de bureau et informatique	3 500 €		vidéo projecteur Elementaire Jean de la Fontaine
23	2315	Travaux en cours	11 000 €		surcoût éclairage Place Schneider
23	2313	Travaux en cours de bâtiment	- 70 898 €		crédits imprévus
21	2128	Autres agencements de terrains	- 14 102 €		crédits imprévus
23	2315	travaux parking Ecole	85 000 €		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		143 900 €	
13	1311	Subvention reçue Etat		8 900 €	DETR Sols souples
041	1328	Autre subventions reçues		8 900 €	échange terrains BRITISH STEEL
		<b>Total investissement</b>	<b>161 700 €</b>	<b>161 700 €</b>	
		<b>Total général DM 1</b>	<b>422 200 €</b>	<b>422 200 €</b>	

5 ⇨ adopte à l'unanimité, le rapport annuel sur l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap. La commune de Hayange totalise un effectif de 12 bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6.76 % de l'effectif total des salariés au-delà de l'obligation légale qui est de 6 %.

**6** ⇒ adopte à l'unanimité, le principe de participation financière à la protection complémentaire des agents communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour un montant de 20 euros mensuels par agent ;

**7** ⇒ valide avec 19 voix POUR, 6 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le déclassement du domaine public de la parcelle sise section 15 n° 190 d'une contenance de 16 ares 16 -Site de la Platinerie-rue de Wendel à Hayange après avis favorable du commissaire enquêteur. Cette parcelle a été vendue à la SAS La Platinerie représentée par M. Grégory Wagner ;

**8** ⇒ valide à l'unanimité le déclassement du domaine public des parcelles sises section 34 n° 66 et 387 ainsi que section 4 n° 32 et 244 – rue du Stand et rue de Savoie à Hayange Le Konacker après avis favorable du commissaire enquêteur ;

**9** ⇒ valide avec 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS la vente du terrain – Rue de Savoie – Hayange le Konacker sise section 34 n°388 de 176m<sup>2</sup> à la Sté « La Ronde Ailée du Temps » représenté par M. Alphonse SANDEZ pour un montant de 5 280 euros selon l'estimation des domaines ;

**10** ⇒ autorise à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant au contrat avec notre assureur SMACL afin de percevoir la régularisation sur les cotisations 2018 pour un montant de 2 579.34 euros ;

**11** ⇒ entend le compte-rendu des décisions suivantes des services techniques :

- Décision en date du 12 août 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée conformément au Code de la commande publique, pour la géolocalisation des véhicules de service avec la Société VERIZON CONNECT, sise 99 chemin de l'étoile à 38330 Montbonnot St Martin, pour un montant annuel de 6 144.00 € HT, soit pour 4 ans, de 24 576.00 € HT. Le marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible 3 fois un an ;
- Décision en date du 14 août 2019 de passer un avenant n° 1 au marché n° 07/19 avec la Société ARTDAN, sise 4 allée des vergers à 78240 AIGREMONT, pour la réfection du sol souple de la salle d'évolution au COSEC de Marspich afin d'y inclure des prestations supplémentaires, détectables qu'en cours de travaux au moment des essais lors de l'analyse du support, consistant en la fourniture et pose d'une sous-couche d'interposition d'un montant de 12 949.50 € HT, portant le montant du marché à 69 843.18 € HT, soit une augmentation de 22,76 % ;

**12** ⇒ adopte à l'unanimité, le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association avicole de Hayange Marspich. La manifestation prévue au Cosec de Marspich a dû être annulée en raison du retard pris par l'entreprise en charge de la réalisation des travaux de réfection des sols. Cette subvention permet de rembourser les frais déjà engagés par l'association ;

**13** ⇒ prend acte du rapport d'activité 2018 et du compte administratif 2018 du SMITU Thionville-Fensch.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 10H40

Hayange, le 28 septembre 2019

Le Maire,



Page 3 sur 3